PREAVIS MUNICIPAL

N°04 / 2016

AU CONSEIL GENERAL

---

concernant

les comptes 2015

DELEGUE MUNICIPAL: M. Bernard Penel, Syndic

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions légales, en particulier en application de l'art. 93c de la loi sur les communes du 28 février 1956, la municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur les comptes de l'année écoulée et de les soumettre à votre approbation.

Dans sa séance du 2 mai 2016, la municipalité a adopté les comptes de la bourse communale pour l'année 2015. Le compte de fonctionnement s'élève à CHF *3'559'864.35 et laisse apparaître un déficit de CHF *411'949.26 après attribution aux financements spéciaux et amortissements pour un montant de l'ordre de CHF *175'000.-- tandis que le budget prévoyait un excédent de recettes de CHF *2'405.--.

En comparaison du budget, cet exercice déficitaire est dû principalement à la diminution très importante des recettes fiscales d'env. CHF *320'000.-. Cette situation peut être expliquée comme suit :

- Des acomptes 2013 trop élevés qui n'ont été corrigés qu'avec la taxation 2014,
- Des recours pendants qui avaient été comptabilisés,
- Une importante entrée effectuée à fin 2015 mais comptabilisée en 2016.

Ces différentes remarques démontrent que la réserve de l'organe de révision concernant la tenue de la comptabilité de l'ACI a tout son sens.

Au niveau des factures cantonales, nous avons dû compter avec une augmentation des dépenses de l'ordre de CHF *85'000.- entre la facture sociale, la péréquation intercommunale, les soins à domicile et notre participation à la police cantonale.

Dès lors, la municipalité prie le Conseil Général de Signy-Avenex,

Ouï le présent préavis,
Ouï le rapport de la commission de gestion,

1) d'accepter les comptes de la bourse communale pour l'année 2015,
2) de donner décharge à la municipalité pour sa gestion 2015,

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic	La secrétaire
B. Penel	M. Bardel

Signy, le 13 mai 2016